

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-de-deux, le vingt-sept juin à quatorze heures,  
Le Comité Syndical dûment convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de réunion du port de commerce de Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 27 juin à 14h, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le lundi 17 juin 2022 à 14h15 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

**Etaient présents :**

<b>Membres titulaires du Comité syndical</b>	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

<b>Membres suppléants du Comité syndical</b>	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE ( <i>suppléante de Gérard PONS</i> )		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC ( <i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i> )		X
M. Michel DOUBLET ( <i>suppléant de Christophe SUEUR</i> )		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN ( <i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i> )		X
M. Loïc GIRARD ( <i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i> )		X
M. Lionel PACAUD ( <i>suppléant de Christophe BERTAUD</i> )		X
M. Eric AUTHIAT ( <i>suppléant de Hervé BLANCHE</i> )		X
M. Dimitri BUISSON ( <i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i> )	X	
M. Thierry LESAUVAGE ( <i>suppléant de Alain BURNET</i> )	X	
Mme Lydie DEMENE ( <i>suppléante de Emmanuel ECALE</i> )		X

<b>Autres que Membres du Comité syndical</b> (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

**AR Prefecture**

017-200073690-20220627-202206-DE

Reçu le 04/07/2022

Publié le 04/07/2022

Nombre de Membres en exercice :	10
---------------------------------	----

Nombre de Membres présents :	4
------------------------------	---

Nombre de suffrages exprimés :	4
--------------------------------	---

Votes Pour :	4
--------------	---

Votes Contre :	0
----------------	---

Abstention :	0
--------------	---

**N° 2022/06****OBJET : Association des ports de commerce de Nouvelle Aquitaine**

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine, la CCI de Nouvelle-Aquitaine, le Grand Port Maritime de La Rochelle, le port Charente Atlantique, le Grand Port Maritime de Bordeaux, et le port de Bayonne se sont donnés pour objectif de promouvoir le potentiel et l'attractivité portuaire au sein de la Nouvelle-Aquitaine,

Considérant que cette promotion doit être menée à travers une bannière commune portée par une association pour le développement et la promotion des Ports de Nouvelle-Aquitaine,

Considérant la nécessité d'approuver les statuts de l'Association des ports de commerce de Nouvelle Aquitaine,

Considérant la nécessité de désigner les représentants du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente au sein du Conseil d'Administration de cette association,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

**DECIDE :**

- d'approuver les statuts de l'Association des ports de commerce de Nouvelle Aquitaine ci-joint,
- d'adhérer à l'Association pour le Port Charente Atlantique,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents la présente délibération,
- de désigner pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association des ports de commerce de Nouvelle Aquitaine les représentants suivants :

Gérard PONS
-------------

Céline VIRON
--------------

Adopté à l'unanimité,  
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS